



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux-mille-vingt, le 21 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Fretigney-et-Velloreille se sont réunis à 19h à la salle du conseil de mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 15 juillet 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes: Nicole MILESI, Marie-Noëlle CHARLES, Aurore AIGNELOT, Isabelle CETRE-LANGONET, Cyrielle GROVEL.

Mrs: Christian NOLY, Christian TISSOT, Florian CRUCEREY, Claude GINESTET, Serge GORRIS, Jean-Marc MEUTERLOS, Régis RIVET, Luc TOUDOUZE

Pouvoir : Mme Lydie FIARDA a donné pouvoir à Mme Nicole MILESI

Absent : Mr Thomas COLIN excusé

Madame Cyrielle GROVEL est désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal a débuté par la visite des différents locaux communaux et intercommunaux.

I. NOMINATION DES DELEGUES AU SICTOM

- Délégué titulaire : Mr Christian NOLY
- Délégué suppléant : Mme Nicole MILESI

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ces nominations.

II. EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU GYMNASSE

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les travaux d'extension de l'éclairage public « rue du gymnase » et du secteur de la micro crèche.

Plusieurs devis ont été demandés, il est également possible d'obtenir une subvention du SIED de 25%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le devis de l'Entreprise **SARL EMJ** de Vesoul qui s'élève à 6 479.60 € HT et retient cette entreprise pour effectuer ces travaux
- et autorise Madame le Maire a sollicité le SIED 70 pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 25%.

III. DEGREVEMENT EXCEPTIONNEL DE CFE AU TITRE DE 2020

Madame le Maire informe que le PLFR3 (projet de loi de finances rectificative), dans son article 3, prévoit un dégrèvement exceptionnel de CFE égal à 2/3 de la cotisation émise au profit des communes au titre de 2020 au profit des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel, particulièrement affectés par la crise sanitaire.

La commune peut délibérer jusqu'au 31 juillet 2020 pour instituer ce dégrèvement au profit des entreprises remplissant les conditions, sachant que l'Etat prendra en charge la moitié du dégrèvement par un remboursement aux collectivités concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le dégrèvement exceptionnel de CFE dans les conditions sus-énoncées.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- **Convention fourrière :**

Madame le Maire fait part des informations reçues par la SPA de Vesoul concernant une convention de fourrières qui pourrait être mise en place pour l'accueil et l'hébergement des chiens et des chats domestiques errants.

Les chats dits sauvages doivent être stérilisés à la charge de la municipalité et relâchés dans leur milieu naturel.

Le coût est de 1€/an et par habitant pour une année civile.

Si le Conseil Municipal souhaite adhérer une décision devra être prise avant la fin de l'année pour un conventionnement au 01/01/2021.

- **Aménagement de la forêt :**

La carte d'aménagement de la forêt 2021-2040 a été présentée à la commission bois, elle sera présentée prochainement au Conseil Municipal pour effet au 1^{er} janvier 2021.

- **Jeu de société du Pays Graylois :**

Après présentation du jeu de société du Pays Graylois, le Conseil Municipal décide de l'offrir en cadeau à l'occasion des mariages, pacs, départ au collège, employés communaux.

Une pré - réservation de 50 jeux à 20 € sera donc réalisée.

Madame le Maire clôt les débats et lève la séance à 20h45.